



RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 29 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 29 novembre 2016 sous la présidence de Gildas JOBERT, Maire.

Présents : Gildas JOBERT, Hervé BOCHET, Anne CHEVALLIER, Rémi VALLIN, Morgane LEFEVRE, Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Alain FAVIER, Elisabeth DEFUNTI, Philippe DIOLOGENT.

Excusée : Laure DUPRAZ-CHAUDET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Morgane LEFEVRE.

Le relevé des décisions du Conseil Municipal du 18 octobre 2016 est adopté à l'unanimité, excepté Anne CHEVALLIER qui, absente lors de cette séance, ne prend pas part au vote.

COMMUNICATIONS

- Le Club des Aînés Ruraux « Le Temps de Vivre », par le biais de son président Narcisse FAVIER, remercie le Conseil Municipal pour la subvention de 200 €uros qui avait été allouée pour l'année 2016.
- Messieurs Hervé GAYMARD, Pierre-Marie CHARVOZ et Madame Monique CHEVALLIER informent le Conseil Municipal de la Décision Modificative n°1 prise en Assemblée Départementale attribuant notamment 36505.00 €uros dans le cadre de la répartition du Fonds départemental de la taxe professionnelle à la commune.
- Le Comice Agricole de Maurienne informe le Conseil Municipal que la 11^{ème} édition de leur manifestation se tiendra le 30 avril 2017 à Saint Jean de Maurienne et propose aux communes de verser une subvention à l'association afin de permettre l'achat de cloches remises en qualité de prix. Demandant une participation ou un accord de principe avant le 30 décembre 2016, un courrier leur sera adressé avec un accord de principe pour une subvention correspondant au prix d'une cloche dont la décision finale sera prise au moment du vote du budget.

CONVENTION DE FINANCEMENT DAMEUSE

Le syndicat intercommunal du Grand Coin possède une dameuse qui n'est plus en état de fonctionner. Pour pouvoir assurer une nouvelle saison, le remplacement de cette machine est indispensable. Une convention de co-financement est proposée aux 4 communes composant le syndicat.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (VOTES : Pour 6, Contre : 1 – Philippe DIOLOGENT, Abstention : 3 – Anne CHEVALLIER, Morgane LEFEVRE, Elisabeth DEFUNTI), approuve la convention de financement de la dameuse (dameuse PRINOTH HUSKY de 2012, 1512 heures, prix TTC 114 000 €uros) pour le site de zone nordique du Grand Coin dont la part à payer pour Le Châtel s'élève à 4 650.00 €uros TTC.

BUDGET COMMUNAL 2016 : DÉCISION MODIFICATIVE N°5

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la Décision Modificative N°5 du Budget Communal 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 11 993 €uros.

TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs actuels des loyers et charges des logements appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs actuels des locations des salles appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les frais d'utilisation actuels d'utilisation des véhicules spéciaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les frais de mission actuels des élus locaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de l'évolution comme suit des tarifs et durées des différents emplacements proposés au cimetière et au columbarium :

- Caveaux : Durée 50 ans, Tarif 330 Euros
- Concession simple (environ 3 m²): Durée 50 ans, Tarif 110 Euros
- Concession double (environ 6 m²): Durée 50 ans, Tarif 220 Euros
- Emplacement au Columbarium : Durée 30 ans, Tarif 220 Euros

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire adjoint fait part au Conseil Municipal de l'entretien ayant eu lieu avec Monsieur Patrick GAULON. Ce dernier est confirmé dans sa fonction et sera donc Agent Technique stagiaire à compter du 11 décembre 2016 et ce pour une durée de 1 an.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Vente de bois

La commune met en vente «au plus offrant» 4 lots de bois de chauffage sur pied selon les modalités et le descriptif présents au niveau l'affichage municipal. Les sommes récoltées seront reversées au C.C.A.S.

⇒ Déchets ménagers

Un courrier sera prochainement envoyé au SIRTOM pour exprimer le mécontentement de la commune vis-à-vis du point de collecte du Villaret, régulièrement saturé du fait du dépôt des ordures ménagères d'habitants d'autres communes.

⇒ Noël

Les illuminations de Noël seront installées dans les jours qui viennent.

⇒ Eclairage public

Le SDES propose un diagnostic gratuit de l'éclairage public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour réaliser le diagnostic. Si à l'issue de ce diagnostic, des travaux sont décidés, ils pourront être subventionnés à hauteur de 70%.

⇒ Goûter de Noël

Le C.C.A.S. proposera son goûter de Noël aux anciens et aux enfants le mercredi 14 décembre prochain. Les invitations ont été envoyées.

⇒ Vitesse en agglomération

On constate toujours que de nombreux conducteurs accélèrent une fois qu'ils ont franchi le rétrécissement réalisé au niveau du bâtiment Mairie / Ecole ce qui crée des plaintes des

habitants, craignant pour la sécurité. Des conseils sur ce qu'il est envisageable de faire sont pris auprès de différents services.

⇒ Site internet

Le site internet de la commune est en cours de réactualisation. Les informations qu'il contient seront bientôt disponibles et remises à jour.

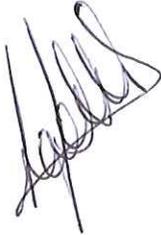
⇒ Très haut débit

Les premiers travaux pour déployer la fibre haut-débit sont lancés, notre commune pourrait être équipée d'ici 3 à 5 ans.

⇒ Calendrier :

- Conseils Communautaires de la communauté de communes Cœur de Maurienne: le 30 novembre 2016 à Montvernier puis le 20 décembre 2016 dans notre commune.
- Rapport d'activité et bilan de la communauté de communes Cœur de Maurienne le 22 décembre 2016 à Hermillon.
- Vœux de notre commune le vendredi 13 janvier 2017.
- Premier conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes CCCMA le 11 janvier 2016. En attendant ce conseil, Monsieur Marc PICTON sera président de la CCCMA par intérim.

Le secrétaire de séance,
Morgane LEFEVRE



Le Maire,
Gildas JOBERT

P
L'adjoint,
